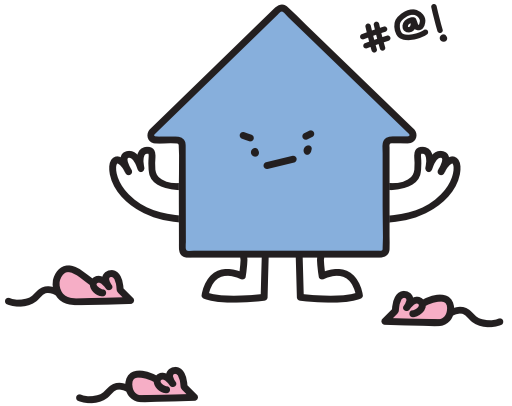
LES DROITS DES LOCATAIRES, ÇA SE DÉFEND !

Bas-Saint-Laurent



SALUBRITÉ DES LOGEMENTS

Quoi faire si vous avez un problème ?

1 Je demande au ou à la propriétaire de régler le problème.

2 J'envoie une lettre de mise en demeure au ou à la propriétaire. Des modèles sont disponibles au comitelogementbsl.com

3 Si possible, je demande à la ville ou à la municipalité d'inspecter mon logement.

4 J'ouvre un dossier au Tribunal administratif du logement.

À contacter

Tribunal administratif du logement
1 800 683-2245
tal.gouv.qc.ca

Services d'inspection
Matane : 418 562-2333, poste 2052
Mont-Joli : 418 775-7285, poste 6
Rimouski : 418 724-3133
Rivière-du-Loup : 418 867-6699

Ressources

Comité logement Bas-Saint-Laurent
418 725-4483
1 877 725-2281 (sans frais)

Locataire.info

Service d'aide à la recherche de logement (SARL)
Matanie : 418 566-6184
Matapédia : 1 888 885-8546, poste 303
Mitis : 418 740-2574
Rivière-du-Loup : 418 714-3274
Rimouski-Neigette : 581 472-7275

En partenariat avec les Alliances pour la solidarité et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Avec la participation financière de :

Québec